

## BYK-368 P

Version 5

Date de révision 01/22/2025

Date d'impression 04/30/2026

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : BYK-368 P

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : BYK USA LLC  
524 South Cherry Street  
Wallingford CT 06492

Téléphone : (203) 265-2086  
Visitez notre site Web : [www.byk.com](http://www.byk.com)  
Adresse e-mail : [BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com](mailto:BRIEF.BYK.NAFTA@altana.com)

Numéro d'appel d'urgence : 203-265-2086; CHEMTREC 1-800-424-9300 / +1  
703-527-3887

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Agent d'étalement  
Restrictions d'utilisation : Reportez-vous à la section 15 pour les restrictions qui peuvent s'appliquer

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification SGH

Poussière combustible :

#### Éléments d'étiquetage SGH

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.

#### Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

### SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange  
Nature chimique : Polyacrylate, fixé sur silice

#### Composants dangereux

| Composant       | No.-CAS     | Concentration (%) |
|-----------------|-------------|-------------------|
| Silice, amorphe | 112926-00-8 | >= 30 - < 60      |

L'identité spécifique/pour cent de poids des ingredient(s) propriété est confidentielle

**BYK-368 P**

Version 5

Date de révision 01/22/2025

Date d'impression 04/30/2026

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

|   |   |
|---|---|
| Conseils généraux                                 | : Ne pas laisser la victime sans surveillance.  |
| En cas d'inhalation                               | : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  |
| En cas de contact avec la peau                    | : En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.<br>Enlever immédiatement tout vêtement souillé.<br>Laver les vêtements avant de les remettre.  |
| En cas de contact avec les yeux                   | : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.<br>Enlever les lentilles de contact.<br>Protéger l'oeil intact.<br>Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.<br>Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.                               |
| En cas d'ingestion                                | : Faire immédiatement vomir et appeler le médecin.<br>Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.<br>Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.<br>Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.<br>Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : Pas d'information disponible.   |

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

|  |  |
|--|--|
| Moyens d'extinction appropriés                         | : Mousse<br>Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )<br>Poudre chimique sèche   |
| Moyens d'extinction inappropriés                       | : Jet d'eau à grand débit  |
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Eviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'explosion de poussière.<br>Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.   |
| Produits de combustion dangereux                       | : Oxydes de carbone<br>silicium compose  |
| Information supplémentaire                             | : Procédure standard pour feux d'origine chimique.<br>Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.<br>Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.<br>Procédure standard pour feux d'origine chimique.<br>Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. |
| Équipements de protection particuliers des pompiers    | : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.   |

## BYK-368 P

Version 5

Date de révision 01/22/2025

Date d'impression 04/30/2026

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser des outils sans étincelles  
Éloigner toute source d'ignition.  
Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ne pas laisser des dépôts de poussières s'accumuler sur les surfaces, car ces poussières peuvent former un mélange explosif si elles sont libérées dans l'atmosphère en concentrations suffisantes.  
Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (par ex. par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air comprimé).  
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Conditions de stockage sûres : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

| Composants      | No.-CAS     | Type de valeur (Type d'exposition) | Paramètres de contrôle / Concentration admissible | Base     |
|-----------------|-------------|------------------------------------|---|----------|
| Silice, amorphe | 112926-00-8 | TWA                                | 6 mg/m <sup>3</sup>                               | OSHA P0  |
| Silice, amorphe |             | TWA (Poussière)                    | 20 Millions de particules par pied cube (Silice)  | OSHA Z-3 |

**BYK-368 P**

Version 5

Date de révision 01/22/2025

Date d'impression 04/30/2026

|                 |  |                    |   |           |
|-----------------|--|--------------------|---|-----------|
| Silice, amorphe |  | TWA<br>(Poussière) | 80 mg/m <sup>3</sup> /<br>%SiO <sub>2</sub><br>(Silice) | OSHA Z-3  |
| Silice, amorphe |  | TWA                | 6 mg/m <sup>3</sup><br>(Silice)                         | NIOSH REL |

**Mesures d'ordre technique**

: Il est recommandé que tous les équipements de contrôle de la poussière tels que ventilation avec aspiration à la source et systèmes de transport de la matière impliqués dans la manutention de ce produit aient des clapets anti-déflagrants ou un système de suppression des explosions ou un environnement pauvre en oxygène.  
Prendre des mesures pour que les systèmes de manipulation des poussières (tels que les gaines d'extraction, les collecteurs de poussières, les récipients et l'équipement de transformation) soient conçus de manière à empêcher toute libération de poussières dans la zone de travail (c'est-à-dire, qu'il n'y ait aucune fuite à partir de l'équipement).  
N'utiliser que de l'équipement et des chariots industriels électriques conformes.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Équipement de protection choisi uniquement en fonction d'exigences réglementaires spécifiques après une évaluation des risques.

Protection des mains  
Matériel : Gants en néoprène

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : solide  
Couleur : blanc  
Odeur : type acrylique  
Seuil olfactif : Donnée non disponible

**BYK-368 P**

Version 5

Date de révision 01/22/2025

Date d'impression 04/30/2026

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| pH                                    | : 7, Concentration: 1 % (68 °F (20 °C)) Méthode: Universal pH-value indicator |
| Point/ intervalle de fusion           | : Donnée non disponible   |
| Début d'ébullition                    | : Non applicable  |
| Pression de vapeur                    | : < 1 hPa (68.00 °F (20.00 °C))<br>Méthode: derived                           |
| Point d'éclair                        | : > 212.00 °F (> 100.00 °C)<br>Méthode: 49 (Pensky-Martens)                   |
| Limite d'explosivité, supérieure      | : Donnée non disponible   |
| Limite d'explosivité, inférieure      | : Donnée non disponible   |
| Taux d'évaporation                    | : Donnée non disponible   |
| Inflammabilité (solide, gaz)          | : Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.        |
| Densité de vapeur relative            | : Donnée non disponible   |
| Densité relative/Densité spécifique   | : Donnée non disponible   |
| Densité                               | : 1.2800 g/cm <sup>3</sup> (68.00 °F (20.00 °C))<br>Méthode: gas pycnometer   |
| Masse volumique apparente             | : 630.0000 kg/m <sup>3</sup><br>Méthode: DIN 53466                            |
| Solubilité(s)                         |   |
| Hydrosolubilité                       | : non miscible  |
| Solubilité dans d'autres solvants     | : Donnée non disponible   |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau | : Donnée non disponible   |
| Température d'inflammation            | : Non applicable  |
| Décomposition thermique               | : Donnée non disponible   |
| Viscosité                             |   |
| Viscosité, dynamique                  | : Donnée non disponible   |

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**BYK-368 P**

Version 5

Date de révision 01/22/2025

Date d'impression 04/30/2026

|                                      |   |   |
|--------------------------------------|---|---|
| Réactivité                           | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  |
| Stabilité chimique                   | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  |
| Conditions à éviter                  | : | Eviter la production de poussière; la poussière fine dispersée en concentrations suffisantes dans l'air, représente, en présence d'une source d'inflammation, un risque potentiel d'explosion de poussière.<br>Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. |
| Matières incompatibles               | : | Oxydants forts  |
| Produits de décomposition dangereux  | : | Néant   |

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables**

Contact avec la peau  
Absorption par la peau  
Inhalation  
Yeux  
Ingestion

**Toxicité aiguë****Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4,000.000000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Remarques: substance activé

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**BYK-368 P**

Version 5

Date de révision 01/22/2025

Date d'impression 04/30/2026

**Mutagenicité sur les cellules germinales****Produit:**

Génotoxicité in vitro : Remarques: Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

**Cancérogénicité****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**IARC**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

**OSHA**

Aucun composant de ce produit présent à des niveaux supérieurs ou égaux à 0,1 % ne se trouve sur la liste OSHA des cancérogènes réglementés.

**NTP**

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP.

**Toxicité pour la reproduction****Produit:**

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée****Produit:**

Remarques: Pas de risques connus de maladie chronique.

**BYK-368 P**

Version 5

Date de révision 01/22/2025

Date d'impression 04/30/2026

**Toxicité par aspiration****Produit:**

Donnée non disponible

**Expérience de l'exposition humaine****Produit:**

Inhalation:

Symptômes:

Grains de poussière peuvent irriter les voies respiratoires.

Contact avec la peau:

Symptômes:

Le contact de la peau peut irriter.

Contact avec les yeux:

Symptômes:

Le contact de la peau peut irriter.

Ingestion:

Symptômes:

Des ingestions peuvent irriter l'appareil digestif; des fortes dosages peut causer une dépression du SNC.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques: Donnée non disponible

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:**

Toxicité pour les poissons :

Remarques: Donnée non disponible

**Persistance et dégradabilité****Produit:**

Biodégradabilité :

Remarques: Donnée non disponible

**Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Bioaccumulation :

Remarques: Donnée non disponible

**BYK-368 P**

Version 5

Date de révision 01/22/2025

Date d'impression 04/30/2026

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**Produit:**

Réglementation

40 CFR Protection de l'Environnement ; Partie 82 de la protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602 des substances de la catégorie I

Remarques

Ce produit ne contient, ni n'a été fabriqué avec ODS de Classe I ou de Classe II au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 602 (40 CFR 82, Subpt. A, App.A + B)".

Information écologique supplémentaire

: Donnée non disponible

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**
**Méthodes d'élimination**

EPA code (s) de déchets dangereux

: Non applicable

Déchets de résidus

: Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés

: Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.
**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**
**Réglementations internationales**
**IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale**
**49 CFR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**BYK-368 P**

Version 5

Date de révision 01/22/2025

Date d'impression 04/30/2026

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****EPCRA - Plan d'Urgence et Droit de Savoir des Collectivités [Emergency Planning Community Right-to-Know]****US. EPA CERCLA Substances Dangereuses (40 CFR 302)**

Le RQ calculé dépasse la limite supérieure raisonnablement réalisable.

**SARA 304 - Notification de déverrouillage d'urgence**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ en section 304 de EHS.

**US. EPA Loi sur le Planification des Mesures d'Urgence et Droit à l'Information des Travailleurs et du Public (EPCRA) SARA Title III Section 302 Substance Extrêmement Dangereuse (40 CFR355, Appendix A)**

Cette matière ne contient aucun composant avec une RQ dans SARA 302.

**SARA 311/312 Dangers** : Par le 13 juin 2016 Federal Register remarquez, l'EPA a harmonisé les catégories de danger EPCRA 311/312 avec la communication des dangers 2012 OSHA standard de classification et d'étiquetage des produits chimiques (p. ex. GHS). Veuillez vous reporter à la Section 2 de la FDS pour identifier les catégories de danger qui convient pour les rapports.

**SARA 302** : Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

**SARA 313** : Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un numéro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

**Loi sur l'Air Propre [Clean Air Act - USA]**

Ce produit ne contient aucun polluant de l'air dangereux (HAP), au sens défini par "U.S. Clean Air Act Section 112 (40 CFR 61)".

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Ce produit ne contient aucune substance chimique listée dans le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM I Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489).

**Massachusetts Right To Know**

Silice, amorphe

112926-00-8

**BYK-368 P**

Version 5

Date de révision 01/22/2025

Date d'impression 04/30/2026

**Pennsylvania Right To Know**


Polyacrylate

-

Silice, amorphe

112926-00-8

**New Jersey Right To Know****U.S.: Nombre Secret** : 800963-5311**Commercial****d'Enregistrement de New  
Jersey pour le produit (NJ  
TSRN)****Prop. 65 de la Californie**

 **AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris 2-Éthylhexyl Acrylate, Cumène, Naphthalene, Ethylbenzène, Benzene, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer le cancer, et Toluène, Benzene, qui est/sont connus de l'état de la Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages reproductifs. Pour plus d'informations, accédez à [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

- TSCA** : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
- Section 5a** : Aucune substance n'est soumise à une règle nouvelle d'utilisation importante.
- Section 4 / 12(b)** : Aucune substance n'est soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.
- DSL** : Nous certifions que tous les composants sont énumérés sur le LIS LCPE.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de révision : 01/22/2025

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.